

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION**  
Direction Démocratie Participative - Vie Citoyenne  
et des quartiers

Affaire suivie par Frédérique VARLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231208-DEC\_2023\_427-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE CAVURNES AMENAGEES  
CIMETIERE NORD**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 en date du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjoint au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2122-8,

Considérant la nécessité d'aménager le Cimetière Nord de Cavurnes aménagées,

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés suivantes : Pompes funèbres Thorel, Psauté et Valcke.

Vu la proposition des pompes funèbres Thorel, répondant au besoin dûment recensé,

Décision n° 2023 – 427

DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'autoriser l'achat de 28 cavurnes aménagées au sein du cimetière Nord avec la société Thorel dont le siège social se situe Parc d'activités du Moulin – rue Arthur Lamendin – 62660 BEUVRY.

**ARTICLE 2 :** Le montant des prestations s'élève à 7000€ HT.

**ARTICLE 3 :** Les prestations seront exécutées au mois de décembre 2023.

**ARTICLE 4 :** Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2023.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général Adjoint des Services en charge Direction Démocratie Participative - Vie Citoyenne et des quartiers ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 08 décembre 2023

Pour Le Maire  
L'adjoint au Maire



**Fatima AIT CHIKHEBBIH**